



Demission president association loi 1901

Par **laryflynt**, le **10/04/2017 à 14:06**

bonjour a tous
je suis président d'une association loi 1901 depuis quelques années, et au jour d'aujourd'hui il reste que moi au bureau, plus de trésorier ni secrétaire, je suis seul au monde dans cette association, j'aimerais la quitter puisque personne est intéressé pour reprendre ma place, je voudrais savoir qu'elles sont les démarches pour démissionner légalement, à savoir qu'il reste un peu d'argent sur les comptes, et quelque abonnement, EDF, TV. Merci d'avance pour votre aide

Par **Coincanard**, le **12/06/2017 à 11:23**

Bonjour laryflynt,
Si vous êtes le seul membre de cette association et que personne ne souhaite la reprendre, vous pouvez procéder à sa dissolution. Les [formalités](#) sont simples et gratuites.